



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

Mastère européen

Logistique

www.fede.education
version 03/2026



UNESCO

GRECO



la francophonie

EFEE



EURASHE
European Association of Universities
in Higher Education



OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe - OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

OING dotée du statut de partenaire officiel de l'UNESCO et du CESNU

Registre de transparence de l'Union européenne - 313869925841-90

FEDE - La Voie Creuse 16 - 1202 - Genève - SUISSE - RC Genève : CHE-109.997.364



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

Fédération Européenne Des Écoles

Federation for European Education

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée à Barcelone en 1963. Elle est dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, du statut consultatif auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'UNESCO et du Conseil économique et social des Nations unies (CESNU). La FEDE est également membre de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE), de l'Association internationale des Universités (AIU) et de l'Association européenne des établissements de l'enseignement supérieur (EURASHE).

Elle fédère un réseau international de près de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 40 pays et sur 4 continents, qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde. La FEDE propose plus de 170 référentiels accessibles en français et en anglais, et pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain, etc.), préparant les apprenants du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, au DBA.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 300 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
Contexte	5
Objectifs et compétences	5
Perspectives d'emploi	5
Prérequis d'entrée en formation	5
Bibliographie indicative	5
Règlements des diplômes	6
Candidat en situation de handicap	6
Formation et Intelligence artificielle (IA)	6
Formation aux compétences linguistiques	6
Formation aux compétences citoyennes	7
UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS	8
ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE	9
UC D41.1	11
Culture générale d'entreprise	11
A. Formation	11
B. Évaluation	19
C. Coefficient et ECTS	19
UC D41.2	20
Gestion des Ressources Humaines et des organisations	20
A. Formation	20
B. Évaluation	22
C. Coefficient et ECTS	22
UC D42	23
Mission professionnelle	23
A. Objectifs	23
B. Évaluation	23
C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction du mémoire professionnel	26
D. Coefficient et ECTS	27
UC D43	28
Contrôle continu	28
A. Objectifs	28
B. Évaluation	28
C. Coefficient et ECTS	28
UC D51.1	29
Environnement de l'entreprise	29
A. Formation	29
B. Évaluation	30
C. Coefficient et ECTS	30
UC D51.2	31
Stratégies Logistiques	31
A. Formation	31
B. Évaluation	32
C. Coefficient et ECTS	33
UC D52	34
Thèse Professionnelle	34
A. Objectifs	34

B. Évaluation	34
C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction de la thèse professionnelle	38
D. Coefficient et ECTS	38
UC D53	39
Contrôle continu	39
A. Objectifs	39
B. Évaluation	39
C. Coefficient et ECTS	39
UC B4	41
Langue Vivante Européenne 1	41
A. Objectif	41
B. Formation	41
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	41
D. Évaluation	41
E. Grille d'évaluation	42
F. Coefficient et crédits ECTS	42
UC B5	43
Langue Vivante Européenne 1	43
A. Objectif	43
B. Formation	43
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	43
D. Évaluation	44
E. Grille d'évaluation	45
F. Coefficient et ECTS	45
UC A4/5	47
Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	47
A. Objectifs	47
A. Formation	47
B. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	53
C. Évaluation	53
D. Coefficient et ECTS	53

LEXIQUE

UC : Unité Capitalisable

UE : Unité d'Enseignement

ECTS : Le terme ECTS signifie *European Credits Transfer System* en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

LVE : Langue Vivante Européenne

PRESENTATION

Contexte

Trois facteurs principaux sont à l'origine de l'évolution des métiers liés à la logistique : les nouvelles technologies de l'information et de la communication, une approche visant à rationaliser les coûts, et l'externalisation accrue de la production au sein des activités industrielles.

Les entreprises d'aujourd'hui recherchent des experts maîtrisant le concept de logistique globale, capables de gérer les flux financiers et les flux d'information. Le mastère européen en logistique permet en outre d'acquérir des compétences de management afin de développer la capacité à collaborer entre les différents acteurs de la Supply Chain.

À la fin de la formation, les apprenants auront eu l'occasion de mener une analyse de l'environnement de l'entreprise et de mettre en œuvre des préconisations, ceci facilitera le passage à la réalité professionnelle et la réutilisation des éléments acquis durant le parcours de formation.

Objectifs et compétences

- Analyser, organiser et optimiser les flux
- Piloter les processus clés d'une chaîne logistique global
- Optimiser la gestion des réseaux partenaires
- Mettre en place un système de planification au niveau tactique et stratégique
- Mesurer l'impact des actions de logistique sur la performance financière
- Maîtriser les pratiques de gestion de projet et de conduite du changement

Perspectives d'emploi

Détenir un Mastère européen de la FEDE, c'est bénéficier de nouvelles opportunités et d'un réseau professionnel international.

Le Mastère européen Logistique prépare les futurs professionnels des écoles FEDE aux fonctions de :

- Supply Chain Manager
- Responsable de dépôt ou plateforme
- Responsable transport
- Responsable logistique
- Responsable de production
- Acheteur(euse) et approvisionneur(euse)
- Consultant(e) logistique

Prérequis d'entrée en formation

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme ayant validé l'acquisition de 180 ECTS ou être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 6 du CEC (Cadre Européen des Certifications) dans la spécialité.

Bibliographie indicative

- Arnaud de Baynast, Jacques Lendrevie, Julien Lévy, *Mercator*, Malakoff : Dunod, 2017
- Jean-Jacques Lambin, Chantal de Moerloose, *Marketing stratégique et opérationnel : la démarche marketing dans l'économie numérique*, Malakoff : Dunod, 2016
- Bruno Solnik, *Gestion financière*, Paris : Dunod, 2005
- Laurence Lehmann-Ortega, Frédéric Leroy, Bernard Garrette, *Strategor*, Paris : Dunod, 2013
- Bruno Jarrosson, *100 ans de management : un siècle de management à travers les écrits*, Paris: Dunod, 2004

- Patrick Courbe, Jean-Sylvestre Bergé, *Introduction générale au droit*, Paris : Dalloz, 2017
- Jean-Philippe Dom, *Droit des sociétés*, Paris : Vuibert, 2001
- Jean-Paul Branlard, *QCM introduction au droit et droit civil*, Paris : Gualino, 2004
- Sophie Druffin-Bricca, Laurence-Caroline Henry, *Introduction générale au droit*, Paris : Gualino Lextenso, 2009
- Yves Frédéric Livian, *Introduction à l'analyse des organisations*, Paris : Economica, 2010
- Revue L'Expansion Management Review

Règlements des diplômes

- [Règlement général des diplômes FEDE](#)
- [Règlement du Mastère européen de la FEDE](#)

Candidat en situation de handicap

Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, les modalités d'évaluation sont, dans la mesure du possible, inclusives. Des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites et pratiques des examens de CDE FEDE FRANCE, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus.

En outre, si ces aménagements n'étaient pas suffisants, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager, dans le respect du règlement des examens et des spécifications du référentiel, les modalités d'évaluation.

Formation et Intelligence artificielle (IA)

Consciente des enjeux et des transformations profondes induites par l'IA sur les méthodes pédagogiques, les compétences professionnelles et les métiers de demain, la FEDE encourage ses établissements membres à sensibiliser ses formateurs et apprenants à un usage raisonné et réfléchi de l'IA dans leurs pratiques éducatives et professionnelles.

La FEDE préconise que l'intégration de l'IA dans les parcours de formation s'inscrive dans une approche éthique et soit alignée avec les principes des grandes institutions internationales citées ci-dessous. La FEDE recommande notamment de s'appuyer sur les publications et cadres de référence suivants :

- [UNESCO, Référentiel de compétences en IA pour les apprenants, 2025](#)
- [UNESCO, Référentiel de compétences en IA pour les enseignants, 2025](#)
- [UNESCO, Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche, 2024](#)
- [Commission européenne, Lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle \(IA\) et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs, 2022](#)
- [Council of Europe, Artificial intelligence and education - A critical view through the lens of human rights, democracy and the rule of law, November 2022](#)

Les établissements membres sont invités à intégrer ces principes dans leur approche pédagogique et à favoriser une réflexion critique et constructive sur l'impact de l'IA à chaque étape du parcours d'apprentissage.

Formation aux compétences linguistiques

Depuis sa création, en 1963, la FEDE promeut une éducation qui associe développement des compétences professionnelles et citoyennes. Dans un monde caractérisé par la diversité des environnements de travail, la mobilité des parcours et l'intensification des échanges, la maîtrise des

langues vivantes constitue un levier important d'insertion professionnelle et d'employabilité. Elle contribue également au développement de compétences interculturelles et à la capacité des diplômés à s'adapter à des contextes variés et à collaborer avec des interlocuteurs d'horizons culturels et linguistiques différents, y compris dans leur propre pays.

Conformément aux principes portés par le Conseil de l'Europe en faveur du multilinguisme et du dialogue interculturel, l'enseignement et l'évaluation d'une langue vivante européenne sont obligatoires dans les diplômes FEDE. Ces enseignements s'appuient sur le [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\)](#) et visent à développer des compétences de communication mobilisables dans des situations concrètes d'étude et de travail.

La FEDE inscrit par ailleurs ses dispositifs d'évaluation linguistique dans une démarche de qualité et d'amélioration continue en tant que membre associé de l'[Association Language Testers in Europe \(ALTE\)](#).

Formation aux compétences citoyennes

Les modules de Culture et citoyenneté européennes occupent une place centrale dans les diplômes européens FEDE. Ils traduisent la volonté d'associer l'acquisition de compétences professionnelles au développement de compétences citoyennes, afin de préparer les apprenants à exercer leurs responsabilités dans des sociétés démocratiques, interculturelles et confrontées à des défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs.

Cette approche s'inscrit dans les travaux menés au niveau européen en matière de compétences citoyennes, auxquels la FEDE contribue notamment dans le cadre de son statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, et s'aligne en particulier sur le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#). Elle s'inscrit également dans les initiatives internationales liées à l'éducation au développement durable, en lien avec l'UNESCO, auprès de laquelle la FEDE dispose d'un statut consultatif et participe notamment au [Green Education Partnership](#).

Dans ce cadre, certaines unités d'enseignement sont obligatoires selon le niveau du diplôme : les programmes de Foundation Degree et de Bachelor intègrent des modules consacrés à la compréhension du projet européen, des institutions démocratiques et du dialogue interculturel, tandis que les Mastères incluent un enseignement dédié aux enjeux de la transition écologique et à la responsabilité des organisations face aux défis du développement durable.

Ces enseignements contribuent ainsi à former des apprenants capables d'exercer leurs responsabilités professionnelles avec discernement et d'agir comme citoyens dans des sociétés démocratiques, interculturelles et engagées dans la transition écologique.

UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS

		Liste des unités capitalisables	Contenu	Horaires indicatifs en face à face pédagogique
1 ^{ère} année	Épreuves obligatoires	UE D UC D41.1 UC D41.2 UC D42 UC D43	Culture générale d'entreprise Gestion des RH et des organisations Mission professionnelle Contrôle continu	235 à 310 h 60 à 80 h 12 semaines -
		UE B UC B4*	Langue vivante européenne 1 (écrit) <i>Utilisateur indépendant</i>	60 à 80 h
		UE A UC A4/5	Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	40 h
2 ^{ème} année	Épreuves obligatoires	UE D UC D51.1 UC D51.2 UC D52 UC D53	Environnement de l'entreprise Stratégies Logistiques Thèse professionnelle Contrôle continu	100 à 120 h 100 à 120 h 12 semaines -
		UE B UC B5*	Langue vivante européenne 1 (oral) <i>Utilisateur indépendant</i>	80 à 100 h
Épreuves facultatives		UC A2	Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	20 à 25 h
		UC A3	Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	20 à 25 h
		UC B4*	Langue vivante européenne 2 (écrit) Niveau B2 du CECR	

* Le référentiel d'examens est commun pour toutes les langues vivantes européennes.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- Langue vivante 1 : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- Langues vivantes 2 et 3 : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

NB.1 Attention : les langues vivantes choisies par l'apprenant doivent être différentes de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel. Exemple : si les épreuves européennes et professionnelles sont passées en français, les langues vivantes choisies ne peuvent pas comprendre le français.

NB.2 Attention : les horaires ci-dessus représentent les heures de face à face pédagogique préconisées (en présentiel ou en distanciel) et doivent être complétées par les heures de travail personnel de l'apprenant.

ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE

	Mastère européen Logistique				Evaluations	
	Épreuves	U.C.	ECTS	Coeff.	Modalités	Durée
1 ^{ère} année - Épreuves obligatoires	D41.1 Culture générale d'entreprise	D41.1	10	5	QCM	2h
	D41.2 Gestion des RH et des organisations	D41.2	6	2	Exercices pratiques	2h
	D42 Soutenance : Mission professionnelle	D42	14	5	Grand oral	1h
	D43 Contrôle continu	D43	2	2	Contrôle continu	
	B4 Langue Vivante Européenne - Écrit Niveau B2 du CECR	B4	12	2	Écrit	1h45
	A4/5 Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	A4/5*	16	4	QCM en ligne	1h
	Total		60	20		
2 ^e année - Épreuves obligatoires	D51.1 Environnement de l'entreprise	D51.1	16	6	QCM	50 min
	D51.2 Stratégies Logistiques	D51.2	16	6	Étude de cas	3h
	D52 Soutenance : Thèse professionnelle	D52	14	4	Grand oral	1h
	D53 Contrôle continu	D53	2	2	Contrôle continu	
	B5 Langue Vivante Européenne – Oral Niveau B2 du CECR	B5	12	2	Oral	45min
	Total		60	20		
Facultatives	B4 Langue vivante 2	B4	6		Écrit	1h45
	A2 Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	A2	6		QCM en ligne	40mn
	A3 Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	A3	6		QCM en ligne	40mn

*L'unité capitalisable A4/5 est à passer obligatoirement par les apprenants rentrant directement en deuxième année de Mastère européen à la suite de dispenses d'épreuves.

Pour les épreuves facultatives, seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés et comptent double.

UE D | Expertise Professionnelle

UC D41.1

Culture générale d'entreprise

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 235 à 310 heures.

Contenu	Capacités attendues
1. Gestion comptable et financière (30 à 40 heures)	
• Les fondamentaux de la gestion financière - SIG - FR / BFR - Ratios - Tableaux de financement • Analyse financière et diagnostic financier • Gestion prévisionnelle et budgétaire • Le financement des investissements • Les tableaux de bord • Mathématiques financières et statistiques - Indices - Séries - Echantillonnage - Lois de probabilité (binomale, normale, poisson) - Corrélation - Intérêts simples et composés - Amortissement - Actualisation - Programmation linéaire - Ordonnancement - Analyse de la décision : arbre de décision	<i>Connaître et maîtriser les principaux outils de gestion</i> <i>Être capable d'élaborer un plan de financement</i> <i>Être capable de mettre en place un tableau de bord</i>
2. Rappels en droit des affaires et fiscalité (35 à 45 heures)	
1. Le droit objectif • Les sources internationales - Les traités internationaux - Le droit communautaire - Les traités du Conseil de l'Europe • Les sources nationales - La loi - La coutume - La jurisprudence - La doctrine 2. Le droit subjectif • Classification des droits subjectifs - Les droits extra patrimoniaux - Les droits patrimoniaux • Preuve des droits subjectifs	<i>Connaître l'évolution de l'importance relatives des sources de droit, notamment en fonction du droit européen</i>

- L'objet de la preuve - La charge de la preuve - Les modes de preuve • Sanctions des droits subjectifs - Le procès - Les voies d'exécution 3. L'entreprise et l'activité commerciale • La notion juridique d'entreprise - Entreprise et personnalité morale - Emergence d'un statut juridique de l'entreprise - Entreprise et autres groupements • L'entreprise commerciale - La qualité de commerçant - Les conditions d'accès à la profession commerciale - Le statut juridique d'un commerçant • L'entreprise individuelle - La création - Le fonctionnement - La fin de l'entreprise individuelle • L'entreprise sociétaire - La constitution de la société - La personnalité juridique de la société - Les différents types de sociétés - Les régimes juridiques de quelques sociétés 4. La faillite 5. L'impôt sur le revenu des personnes physiques • Champ d'application • Définition du revenu imposable • Calcul, déclaration et paiement de l'impôt • Abattements, charges et réductions d'impôts 6. L'impôt sur le bénéfice des sociétés 7. La TVA intracommunautaire 8. Le contrôle fiscal	<i>Savoir identifier les conditions à remplir pour acquérir la qualité de commerçant, d'artisan</i> <i>Identifier les dispositions en faveur de l'entreprise individuelle</i> <i>Comprendre le contrat de société, la personnalité morale, les sociétés de personnes, de capitaux. Savoir comparer les différents types de sociétés</i> <i>Connaître les règles applicables en matière d'imposition sur le revenu</i>
3. Recherche marketing (20 à 30 heures)	
• Les besoins et le système d'information marketing de l'entreprise	<i>Maîtriser les différents types de besoins, motivations, les risques, les freins</i> <i>Maîtriser la notion de système d'informations mercatiques et savoir indiquer sa place dans l'entreprise</i>

• Le comportement d'achat et sa modélisation • Les études exploratoires, les méthodes qualitatives d'enquête et l'interprétation des données recueillies • Les études descriptives ponctuelles permanentes et le traitement des données d'enquête • Les études de marché causales et l'analyse statistique des résultats d'expérimentation	<i>Être capable de préciser les enjeux, les finalités, les composantes</i> <i>Savoir déterminer et sélectionner les critères d'achat de la cible visée</i> <i>Être capable de concevoir un baromètre d'analyse des comportements d'achat et les mettre en place dans l'organisation marketing</i> <i>Savoir définir la fréquence d'actualisation du baromètre</i> <i>Maîtriser les techniques d'études, savoir interpréter les résultats, établir un diagnostic quantitatif d'expert avec les systèmes CATI, ATI, AWI</i> <i>Être capable de définir et d'exploiter les panels de consommateurs, de distributeurs, d'audience, et d'interpréter les tableaux de bord</i> <i>Savoir sélectionner les outils informatiques les plus adaptés</i> <i>Être capable de concevoir les modalités et de mettre en place l'étude</i> <i>Savoir valider les techniques de collecte et d'analyse utilisées.</i> <i>Être capable de sélectionner les outils informatiques les plus adaptés</i> <i>Être capable de compiler, de ventiler et d'utiliser les données recueillies</i> <i>Savoir rédiger une synthèse de l'étude</i>
4. Marketing stratégique (30 à 40 heures)	
• L'attractivité du marché • La compétitivité et l'avantage concurrentiel • Le choix d'une stratégie de développement	<i>Connaître la notion de croissance potentielle, la courbe d'expérience, le cycle de vie du produit, les facteurs clés du succès, la matrice BCG, la matrice Mc Kinsey, Doo Little</i> <i>Savoir déterminer les opportunités du marché pour l'entreprise en fonction de son potentiel technique, financier et humain.</i> <i>Être capable de choisir les axes stratégiques d'entrée au marché en fonction du poids de la concurrence</i> <i>Maîtriser les notions d'avantages concurrentiels, de marque, de brevet...</i> <i>Être capable de concevoir la matrice de Porter</i> <i>Savoir analyser et sélectionner les points forts et les points faibles de l'entreprise en fonction de la concurrence directe et indirecte du marché</i> <i>Connaître la clé des trajectoires, le pilotage, les plus de coaching</i> <i>Être capable de mesurer les potentialités quantitatives et qualitatives d'un marché</i> <i>Savoir évaluer les capacités de l'entreprise et proposer des axes de développement</i>

• Les objectifs et les choix fondamentaux d'une stratégie marketing (cible, positionnement, source de marché, marchéage) • Le plan marketing • La stratégie de produit • La stratégie de prix • La stratégie de distribution • La stratégie de communication	<i>Être capable de définir les axes de développement de l'entreprise. Savoir analyser le marché Être capable de concevoir et de mettre en place une stratégie de lancement ou de repositionnement d'un produit ou d'un service</i> <i>Savoir déterminer l'importance et la cohérence de chaque variable du Mix dans l'élaboration du plan marketing Être capable de proposer un plan qui tient compte du positionnement de l'entreprise et de l'objectif attendu Savoir mettre en place des indicateurs de mesure et de contrôle</i> <i>Pouvoir concevoir et élaborer une gamme de produits ou de services en fonction du positionnement et de l'image de l'entreprise Prendre en compte les facteurs d'environnement dans la réalisation de cette gamme</i> <i>Être capable de mettre en place une politique tarifaire dans l'entreprise Savoir calculer les taux de marge et de marque les plus attractifs pour l'entreprise Savoir déterminer un prix d'acceptabilité Harmoniser la politique tarifaire de l'entreprise en fonction de sa présence à l'international</i> <i>Faire l'inventaire des circuits actuels Identifier les circuits de distribution les plus performants et adaptés aux produits ou aux services de l'entreprise Déterminer les conditions commerciales pour chaque canal de distribution</i> <i>Analyser la communication actuelle de l'entreprise Analyser la stratégie de communication des concurrents à travers l'élaboration d'une pigne publicitaire Définir le budget de communication Choisir les supports media Mettre en place des outils d'analyse et de contrôle</i>
5. Distribution et logistique (40 à 50 heures)	
• L'appareil commercial (forme de commerce et méthodes de vente) • Le marché du point de vente (zone de chalandise, perception et fréquentation du point de vente) • La politique d'assortiment et la politique d'achat du distributeur	<i>Connaître les spécificités des différents circuits de distribution Mesurer l'importance de chaque circuit sur le marché Savoir identifier dans chaque circuit les méthodes de vente et de négociation actuelles</i> <i>Savoir déterminer la zone de chalandise d'un point de vente Savoir mesurer la fréquentation d'un point de vente Savoir calculer un indice de sensibilité Savoir déterminer la valeur commerciale d'un emplacement</i> <i>Connaître et analyser la stratégie d'achat du distributeur Déterminer les critères d'achat du distributeur</i>

	<i>Faire une offre commerciale en tenant compte des volumes, du soutien promotionnel à assurer et de l'intensité de la concurrence</i> <i>Analyser l'assortiment du distributeur en fonction de la saisonnalité des ventes</i> <i>Proposer une gamme adaptée à la clientèle du point de vente</i>
• La politique de merchandising	<i>Analyser le merchandising actuel à travers l'assortiment et l'implantation actuelle des produits</i> <i>Concevoir et élaborer une recommandation merchandising visant à optimiser le linéaire</i> <i>Calculer le rendement au linéaire et la marge brute par produit</i>
• La politique de communication du distributeur	<i>Analyser l'historique de l'enseigne en matière de communication</i> <i>Déterminer le poids de la PLV et de la PLA dans la stratégie de communication</i> <i>Déterminer le positionnement actuel de l'enseigne sur le marché</i> <i>Concevoir des opérations de trade marketing en fonction des objectifs de communication</i> <i>Elaborer et mettre en place de nouvelles opérations de PLV et de PLA</i>
• La chaîne logistique	<i>Analyser les enjeux techniques et financiers de la logistique pour l'entreprise</i> <i>Concevoir la mise en place d'une supply chain dans le fonctionnement de l'entreprise</i> <i>Déterminer la chaîne logistique la plus adaptée à la commercialisation du produit</i> <i>Elaborer un cahier des charges fournisseur intégrant tous les acteurs de la supply chain (de l'informatique à la société de transport)</i> <i>Sélectionner les fournisseurs en fonction de critères techniques et financiers</i>
• Les coûts logistiques	<i>Analyser la politique actuelle d'approvisionnement et de commercialisation de l'entreprise</i> <i>Calculer les coûts en fonction des charges directes et indirectes</i> <i>Déterminer les résultats aux différents niveaux</i> <i>Déterminer les changements logistiques possibles à travers une stratégie de réduction des coûts</i> <i>Elaborer une nouvelle procédure de gestion des coûts.</i>
• La gestion des stocks	<i>Mettre en place et utiliser des méthodes de gestion des stocks en fonction des impératifs de l'entreprise</i> <i>Utiliser de façon opérationnelle les outils de gestion des stocks</i> <i>Savoir calculer un stock moyen, un stock de sécurité, un stock minimum et un stock d'alerte</i> <i>Savoir calculer la rotation physique et financière d'un stock</i> <i>Savoir sélectionner les logiciels de stock les plus adaptés</i> <i>Analyser les procédures actuelles de l'entreprise</i>
• Les méthodes d'approvisionnement	<i>Mettre en place une nouvelle stratégie d'approvisionnement</i> <i>Et en mesurer les coûts pour l'entreprise</i>

	Sélectionner et évaluer les fournisseurs potentiels Mettre en place une politique d'outsourcing et en évaluer le risque
6. Négociation et animation des équipes de vente (30 à 40 heures)	
• Communiquer pour vendre - Forme de communication - Analyse transactionnelle - PNL - Gestuelle - Morphopsychologie • La prospection • Les étapes de la vente • Les différents statuts des vendeurs • Les objectifs commerciaux et le nombre optimal de vendeurs • L'organisation de secteurs de vente • Le recrutement des vendeurs • La formation des vendeurs • L'optimisation de l'activité de vendeur • La rémunération des vendeurs • L'animation des vendeurs	La négociation <i>Savoir mettre en place et gérer sa prospection</i> <i>Être capable d'identifier les types de clientèles à prospecter</i> <i>Utiliser des ratios de prospection pour mesurer l'efficacité de sa prospection</i> <i>Être capable d'obtenir un rendez-vous</i> <i>Savoir conduire une négociation</i> <i>Prendre contact en respectant certains principes de base.</i> <i>Maîtriser les moyens d'expression de la communication verbale et non verbale</i> <i>Utiliser les techniques de questionnement dans la phase de découverte</i> <i>Conduire l'entretien en pratiquant une écoute active</i> <i>Faire preuve d'empathie</i> <i>Adapter son comportement au style de son interlocuteur</i> <i>Savoir présenter et argumenter une offre commerciale</i> <i>Savoir reformuler</i> <i>Effectuer une démonstration</i> <i>Savoir traiter les objections</i> <i>Formaliser et signer le contrat</i> <i>Savoir conclure</i> <i>Prendre congé</i> <i>Assurer le suivi de la vente</i> <i>Assurer la fidélisation du client</i> <i>Savoir traiter les réclamations</i> L'animation d'une équipe de vente <i>Connaître les spécificités des différents statuts d'un commercial</i> <i>Savoir sélectionner le statut le plus attractif à la fois pour le commercial et pour l'entreprise</i> <i>Savoir recruter un commercial en fonction d'une méthodologie de recrutement</i> <i>Savoir sélectionner un commercial en fonction de critères d'évaluation techniques et commerciaux</i> <i>Savoir intégrer un commercial dans l'équipe</i> <i>Savoir former un commercial (en interne ou en externe)</i> <i>Savoir sectoriser un territoire de vente</i> <i>Savoir calculer le potentiel d'un secteur de vente</i> <i>Savoir mettre en place et animer une réunion commerciale</i> <i>Savoir établir des prévisions de vente</i> <i>Choisir les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre</i> <i>Savoir bâtir un système de rémunération stimulant</i> <i>Savoir gérer les dépenses commerciales</i> <i>Savoir concevoir des outils de mesure de la performance</i>

• Le contrôle de l'activité des vendeurs • Pratique de la vente industrielle • La négociation d'achat	<i>(Tableaux de bord, grille d'évaluation)</i> <i>Savoir gérer les conflits au sein de l'équipe</i> <i>Savoir féliciter, sanctionner et licencier un commercial</i> <i>Savoir déterminer les intervenants dans le processus d'achat industriel</i> <i>Identifier les motivations d'achat des intervenants</i> <i>Savoir présenter une solution technique avec ses différents financements</i> <i>Savoir intégrer les coûts d'installation et de maintenance dans une offre commerciale</i> <i>Concevoir un plan de financement adapté à la capacité d'autofinancement et d'endettement du client</i> <i>Savoir calculer le retour sur investissement de l'offre commerciale</i> <i>Analyser les stratégies d'achat du client</i> <i>Savoir rédiger une offre d'achat</i> <i>Savoir répondre à un appel d'offre ouvert ou restreint</i> <i>Savoir assurer le suivi de l'appel d'offre</i> <i>Savoir mettre en place des outils de fidélisation de la clientèle en B to B</i>
7. Communication externe et gestion des moyens de communication (20 à 30 heures)	
• Les types et les niveaux de communication de l'entreprise • Les étapes d'une campagne de communication • Le budget de communication • La segmentation, le positionnement, le marketing mix et la communication commerciale • Les cibles de la communication • La base de campagne • La stratégie des moyens	<i>Déterminer la cohérence des types de communication utilisés</i> <i>Savoir identifier les potentialités de communication de l'entreprise en fonction du marché</i> <i>Respecter les méthodes et les procédures d'une campagne de communication</i> <i>Analyser les supports les plus attractifs en fonction du produit ou du service</i> <i>Déterminer un budget de communication en fonction des objectifs de l'entreprise</i> <i>Savoir calculer un budget de communication en fonction de la pigne publicitaire des concurrents</i> <i>Mettre en place une pigne publicitaire</i> <i>Savoir utiliser un tarif média</i> <i>Savoir établir une stratégie de communication commerciale en fonction de la stratégie marketing</i> <i>Savoir prendre en compte la segmentation, le ciblage et le positionnement dans la conception de la communication commerciale</i> <i>Savoir qualifier et quantifier une cible</i> <i>Être capable de choisir un axe de communication en fonction de la cible</i> <i>Utiliser la méthodologie permettant de respecter la démarche publicitaire choisie</i>

• La stratégie de communication d'entreprise • La recherche du concept de message • L'exécution ou traduction de l'idée • Le contenu du plan de campagne • Le marché publicitaire français et l'audience des médias • Le hors média • Le média planning • Le calendrier et le budget de campagne • La fabrication et la production audiovisuelle • La mesure de l'efficacité des actions de communication	<i>Analyser la stratégie actuelle de l'entreprise</i> <i>Effectuer un choix entre différentes stratégies et identifier la stratégie la plus pertinente à mettre en place en fonction de l'objectif à atteindre</i> <i>Rechercher et sélectionner un concept en s'appuyant sur des méthodes de créativité</i> <i>Mettre en place des réunions de créativité avec le personnel de l'entreprise ou avec des consommateurs</i> <i>Définir et sélectionner les éléments d'un plan de campagne</i> <i>Choisir un plan de campagne en fonction d'une stratégie à court et moyen terme</i> <i>Connaître les données qualitatives et quantitatives du marché publicitaire</i> <i>Être capable d'effectuer une sélection des médias</i> <i>Appréhender et mesurer les avantages et les inconvénients de chaque technique hors média</i> <i>Être capable d'effectuer un choix parmi les techniques en fonction d'objectifs quantitatif et qualitatif</i> <i>Mettre en place des indicateurs de mesure</i> <i>Rechercher et sélectionner les médias en fonction de la cible</i> <i>Savoir établir un média planning en fonction des impératifs de cohérence, d'image et de cible</i> <i>Savoir programmer ses investissements publicitaires en fonction de la saisonnalité et de la concurrence</i> <i>Savoir établir un calendrier et un budget en fonction et de la pression publicitaire souhaitée</i> <i>Savoir comprendre les mécanismes de fonctionnement de la production audiovisuelle</i> <i>Savoir définir un budget de production audiovisuelle</i> <i>Savoir recenser les outils de production audiovisuelle les plus performants</i> <i>Sélectionner une agence de production audiovisuelle</i> <i>Savoir sélectionner des indicateurs de mesure</i> <i>Savoir les mettre en place dans l'entreprise</i> <i>Baromètres d'image, de satisfaction, de notoriété</i> <i>Savoir analyser et interpréter les résultats</i> <i>Savoir engager des actions correctrices</i>
8. Commerce et finances internationaux (30 à 35 heures)	

• La notion de risques • La dimension interculturelle des marchés • L'analyse et le choix des marchés • Les dispositifs d'information et de soutien à l'export • La couverture des risques • L'offre et ses aspects juridiques (en liaison avec le cours sur les contrats) • La prospection • Les différentes possibilités de présence à l'étranger • L'acheminement des marchandises • Les règles spécifiques à l'export - Les documents de transport - Les incoterms • La gestion des commandes • Les modalités de règlement - La devise de facturation et le risque de change - Les moyens de paiement : du chèque aux crédits documentaires • La douane (notions de base) • La gestion de la trésorerie et le financement des opérations	<i>Connaître les enjeux, les spécificités et les risques à l'export</i> <i>Être capable d'analyser, d'appréhender un marché spécifique</i> <i>Être capable de proposer une stratégie</i> <i>Être capable de concevoir, de mettre en œuvre et de piloter un plan de marchéage</i>
---	--

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à choix multiples (QCM)

Durée : 2 heures

Nombre de questions : 100 questions

Nombre de propositions : 4 propositions par question, une seule proposition est exacte

Nombre de points : 300 points

Le nombre de questions posées par thème étant proportionnel au nombre d'heures de formation recommandé, la répartition des 100 questions de cet exercice doit être la suivante :

- 1- Gestion comptable et financière : 13 questions
- 2- Rappels en droit des affaires et fiscalité : 15 questions
- 3- Recherche marketing : 9 questions
- 4- Marketing stratégique : 15 questions
- 5- Distribution et logistique : 13 questions
- 6- Négociation et animation des équipes de vente : 13 questions
- 7- Communication externe et gestion de moyens de communication : 9 questions
- 8- Commerce et finances internationaux : 13 questions

Barème

- Réponse correcte : +3 points
- Réponse erronée : 0 point
- Absence de réponse : 0 point

L'usage d'une calculatrice est autorisé.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 5, et permet de capitaliser 10 ECTS.

UC D41.2

Gestion des Ressources Humaines et des organisations

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 60 à 80 heures.

Contenu	Capacités attendues
• La dynamique des comportements et la mobilisation des hommes - L'appréciation des contributions individuelles (la performance, les compétences, les potentiels) - La mise en valeur des compétences (la formation, la GPEC, la gestion des carrières, la mobilité) - Le travail en équipe (l'animation, la délégation, la motivation, la fixation des objectifs) - Le suivi et l'évaluation des performances • La communication interpersonnelle, la dynamique des groupes et la négociation des conflits - Les modèles d'interprétation de la communication - Les éléments de la communication interpersonnelle - La communication verbale et non verbale et les canaux d'émission des messages - Les caractéristiques psychologiques des groupes (les interactions, les buts communs, les normes, les émotions, l'inconscient collectif) - Les différentes formes de conflits (les indicateurs de crises, les conflits individuels et collectifs, le climat social) - Les partenaires sociaux et la négociation • La structure, la culture et les changements organisationnels - Les différents types de structure d'entreprise (les caractéristiques, les systèmes mécanistes et organiques, les déterminants de la structure)	<i>Savoir déterminer les éléments à évaluer</i> <i>Être capable de concevoir une démarche efficace pour mettre en valeur les ressources humaines de l'entreprise</i> <i>Evaluer l'impact de la gestion des compétences sur la relation salariale et les conditions de travail</i> <i>Pouvoir construire et piloter une équipe efficace</i> <i>Maîtriser les outils et techniques d'évaluation et de gestion des performances</i> <i>Savoir déchiffrer la communication interpersonnelle</i> <i>Pouvoir distinguer et interpréter les messages et leur signification</i> <i>Être capable de communiquer efficacement à l'aide de différents outils</i> <i>Mettre en place les règles pour créer un équilibre interne et un système de relation stable avec l'environnement</i> <i>Savoir définir et mesurer la conflictualité</i> <i>Être capable de gérer et de régler un conflit</i> <i>Pouvoir évaluer le climat social</i> <i>Savoir créer des outils efficaces de communication interne et externe</i> <i>Connaître les différents modes de fonctionnement de l'organisation</i> <i>Savoir mettre en place une structure organisationnelle simple</i> <i>Être capable de comprendre la formation de l'identité culturelle d'une entreprise</i>

- Les composantes de la culture d'entreprise (valeurs, normes, symboles, rites, mythes, héros) - La culture d'entreprise et le management - Les différents degrés de changement (le réglage, la réforme, la restructuration, la refondation) • Les coûts cachés et les outils de management socioéconomiques - L'absentéisme (les causes, le taux et l'évaluation des coûts) - Le turn-over (les différents types de départ, la mesure du turn-over, les moyens d'information sur les causes, le coût) - Les conflits sociaux (les coûts pour l'organisation) - Les accidents du travail (les statistiques, la prévention et le coût) - Le management socioéconomique (la mobilisation, le recours aux compétences, l'adhésion, l'information, l'organisation du travail) • La gestion du temps - La maîtrise du temps - L'élaboration d'objectifs, plannings et priorités (l'agenda, les listes de contrôle, les plannings, les organisateurs) - L'analyse de l'utilisation du temps - La délégation des tâches • La qualité totale - La démarche qualité (les enjeux, le contrôle et les coûts) - Les méthodes et les outils (les cercles de qualité, les outils statistiques) - La normalisation et la certification	<i>Pouvoir définir les principes culturels et organisationnels et gérer les différences socioculturelles dans l'entreprise</i> <i>Savoir définir et transmettre les finalités du changement</i> <i>Pouvoir utiliser les leviers du changement : le management, la structure, les systèmes et la culture</i> <i>Pouvoir apprécier le climat social à l'aide de différents outils : tableaux de bord, enquête indicateurs</i> <i>Maîtriser les techniques de management qui permettent d'éviter la dégradation du climat social dans l'entreprise (le scoring)</i> <i>Savoir exploiter le temps imparti</i> <i>Pouvoir programmer le temps à l'aide de différents outils</i> <i>Être capable d'identifier les causes de perte de temps</i> <i>Être capable de mener une démarche qualité grâce à des méthodes et outils spécifiques</i> <i>Comprendre les enjeux pour l'entreprise</i> <i>Pouvoir calculer les coûts</i> <i>Connaître les différentes normalisations et certifications</i>
---	--

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Exercices pratiques

Durée : 2 heures

Barème : 120 points

Cette partie permet de contrôler les connaissances et les compétences acquises par les apprenants.

Un sujet d'une à trois pages, présentant une problématique en ressources humaines et gestion des organisations est proposé aux apprenants. Des annexes (de une à cinq) peuvent également être proposées.

Deux questions (une question concernant le thème des ressources humaines et une question portant sur la question de la gestion de l'organisation des entreprises) doivent être traitées par les apprenants.

La réponse à ces questions doit être présentée sous forme d'un développement structuré et argumenté.

L'usage d'une calculatrice est autorisé.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 6 ECTS.

UC D42

Mission professionnelle

A. Objectifs

La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'apprenant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, les missions professionnelles effectuées en entreprise impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Le Mastère Européen réalise une mise en contact réelle de l'apprenant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et de faciliter son insertion dans l'emploi.

Une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre d'une convention.

L'épreuve est un grand oral d'une durée d'une heure.

B. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités de l'apprenant à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans un mémoire et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation de l'apprenant, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du mémoire peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié ou un contrat d'alternance ;
- Soit des travaux plus théoriques par le biais d'un projet tutoré.

1.1. Le stage en entreprise

Durée : 12 semaines minimum.

Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions afférentes à la logistique, appliquée(s) soit à la gestion comptable et financière, soit au marketing stratégique et opérationnel, soit à la négociation et la gestion commerciales, soit aux ressources humaines, soit à la communication interne ou externe (via les outils intranet ou internet, par exemple).

Capacités attendues : Appréhender les réalités d'une activité professionnelle au sein du secteur de la logistique.

Le stage doit se dérouler pendant la formation.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles de l'apprenant, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le diplôme préparé ainsi que le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion à l'apprenant de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son mémoire.

La production d'un certificat de fin de stage mentionnant la durée, les dates et les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. L'alternance ou l'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle de l'apprenant, qu'il soit salarié à temps plein, à temps partiel ou en contrat d'alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du présent référentiel et des examens FEDE qui y sont rattachés.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son mémoire.

La production d'un certificat de travail mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.3. Le projet tutoré

En cas de difficulté majeure pour trouver un stage ou un contrat d'alternance en entreprise, l'apprenant a la possibilité de réaliser un projet tutoré en accord avec son centre de formation et la FEDE.

Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur-enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet et guider l'apprenant.

Toutefois, l'obtention d'un stage ou d'un contrat d'alternance en entreprise doit constituer la priorité.

Durée : ¼ du volume de la formation, hors stage

Contenu : Dans le cadre d'un travail individuel ou collectif, réalisation d'un mémoire retraçant l'ensemble des actions menées pour la réalisation d'une opération dans le secteur de la logistique validée en début d'année par le tuteur enseignant.

Capacités attendues : Mettre en œuvre une stratégie permettant la réalisation effective d'une action dans le secteur de la logistique.

1.3.1. Contenu du projet

L'utilisation des outils stratégiques et management tels que les matrices d'analyse, un budget prévisionnel sur deux à trois ans, ou toute autre partie du programme qui viendra en appui de l'argumentation et de la synthèse du travail effectué est encouragée et sera appréciée.

Dans la mesure du possible, ce projet aura une dimension européenne et sera élaboré en liaison avec une entreprise ou une organisation professionnelle où il pourrait trouver une application.

1.3.2. Rôle du tuteur

Le tuteur est un des enseignants de l'apprenant. En tant que tuteur, son rôle consiste à :

- Suggérer des idées de projet ou d'étude ;
- Valider le projet et négocier avec l'apprenant l'évolution du projet ;
- Orienter ses recherches bibliographiques et documentaires ;
- Fournir des pistes pour mettre en place des relations avec des entreprises ou des organisations professionnelles ;
- Surveiller la qualité d'ensemble du travail fourni ;
- Participer, le cas échéant au jury d'examen.

2. Le mémoire

Ce mémoire constitue une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation. Il compte pour 30% de la note finale.

2.1. Le contenu du mémoire

Ce mémoire ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité de l'apprenant ou à un simple compte rendu de lecture.

Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre à l'apprenant de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

L'organisation du mémoire est importante, il doit respecter une ordonnance classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- Une introduction indiquant la commande (mission), la problématique que celle-ci suggère et les moyens envisagés pour y répondre.
- Un développement en 2, voire 3 parties maximum, bien identifiées reprenant la méthodologie utilisée, les arguments du projet, les propositions, l'évaluation (éventuellement la comparaison avec d'autres projets) et la confrontation avec la réalité, les résultats obtenus, les outils de contrôle ainsi que les avantages apportés par l'étude.
- Une conclusion rapide.
- Les références bibliographiques (tout document cité dans le texte doit figurer dans la bibliographie et inversement un document cité en bibliographie doit apparaître dans le corps du texte).
- Les tableaux et graphiques doivent mentionner la source, avoir un titre.
- Les annexes numérotées pouvant permettre de justifier les résultats de la mission.

2.2. Présentation du mémoire

Le mémoire sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4 ;
- Nombre de pages : de l'ordre de 40 à 50 pages hors annexes ;
- Impression recto seul ;
- Marges 2,5 cm de chaque côté ;
- Interligne 1,5 ;
- Relié.

Le mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 10 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par l'apprenant, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise...).

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'apprenant ;
- Numéro de candidat attribué par la FEDE ;
- Titre éventuel du mémoire ;
- « Examens de la FEDE » ;
- « Mémoire présenté à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de [année] ».

Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc.

Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour l'apprenant.

2.3. Délai de fourniture du mémoire

Les mémoires doivent être envoyés en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoind un professionnel. L'épreuve dure 1 heure. Pas de temps de préparation.

La soutenance orale représente 70% de la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 30 à 40 min)

Dans un premier temps, le jury invitera l'apprenant à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Ce travail de soutenance ne doit pas conduire l'apprenant à « lire » son ~~rapport~~ ou mémoire devant le jury. Cette partie de l'épreuve est une évaluation des compétences de communication orale dans un contexte professionnel et technique.

L'apprenant s'efforcera donc de retracer, d'une manière construite et raisonnée, son cheminement dans le choix d'un sujet ou d'un projet, les difficultés qu'il a connues et comment il les a surmontées, la place que ce projet a prise par rapport à son projet professionnel global, l'intérêt qu'il a trouvé, le bénéfice qu'il a tiré d'un travail personnel d'élaboration et de recherche, les contacts qu'il a pu nouer à cette occasion avec des professionnels, des organisations, les suites qui seront éventuellement données...

Il devra savoir introduire et conclure son exposé, et maîtriser son temps de parole.

L'apprenant peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le mémoire remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

L'apprenant a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, l'apprenant ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (20 à 30 min)

Dans un deuxième temps, le jury reviendra sur des aspects plus techniques ou professionnels, notamment sur le contenu du mémoire et posera les questions suscitées par la lecture de celui-ci.

4. Objectifs et critères d'évaluation

- [Grille de notation](#)
- [Eléments observables](#)

C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction du mémoire professionnel

L'utilisation de l'IA générative (et des technologies assistées par l'IA) dans le processus de rédaction des mémoires professionnels est autorisée, sous certaines conditions détaillées ci-dessous.

1. Les règles d'utilisation de l'IA dans la rédaction des travaux rédactionnels

En cas d'utilisation de l'IA dans le processus de rédaction par les candidats, trois règles prévalent et correspondent à trois principes, afin de garantir la possibilité d'une évaluation pertinente de la production personnelle du candidat : le respect des sources, la transparence et la responsabilité.

- Respecter les règles relatives au plagiat, à la copie et à la nécessité de citer les sources utilisées.

- Déclarer dans le manuscrit avoir utilisé l'IA dans le processus rédactionnel et indiquer quelles IA ont été utilisées et pour quel usage.
- Le candidat est ultimement responsable du contenu de son travail et des textes soumis pour évaluation. L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur.

2. L'IA et le risque de plagiat

Utiliser l'IA pour générer le texte du rapport d'activité est assimilé à du plagiat et peut être sanctionné par une disqualification.

Rappel des règles de base relatives au plagiat :

- L'auteur d'un texte doit citer ses sources sous peine de faire du plagiat et d'être disqualifié.
- La paraphrase sans citation de source est une autre forme de plagiat.
- Si le jury estime qu'il y a plagiat, paraphrase, copie d'un modèle sans apport original ou encore qu'il y a recours à un tiers de substitution, et que cela constitue un obstacle à l'évaluation objective des compétences, savoirs et savoir-faire d'un candidat, le jury est fondé à disqualifier le travail de l'étudiant.

3. L'IA et la transparence

Afin de permettre aux membres du jury d'évaluer de la façon la plus pertinente possible la production personnelle du candidat, celui-ci est tenu de déclarer, si c'est le cas, qu'il a eu recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la rédaction de son travail rédactionnel, en précisant : quel(s) outil(s), quel(s) usage(s), quelle(s) finalité(s).

4. L'IA et la responsabilité

L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur, la qualité d'auteur renvoyant à une personne physique. Le candidat est in fine l'auteur du rapport d'activité. Les candidats sont ainsi ultimement responsables du contenu de leur travail et des textes soumis pour évaluation.

D. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 5, et permet de capitaliser 14 ECTS.

UC D43

Contrôle continu

A. Objectifs

Les évaluations sous la forme du contrôle continu sont réalisées par sondage sur les lieux où se déroule la formation par les formateurs eux-mêmes au moment où les apprenants ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative. Parce qu'il se déroule pendant la formation et non au début ni à l'issue de celle-ci, le contrôle continu permet de rétroagir sur la formation par la production de synthèses qui aident l'apprenant à se situer dans sa formation et sont une source de motivation. Le contrôle continu évalue les compétences, les connaissances, les savoirs et savoir-faire.

B. Évaluation

Le contrôle continu peut être mis en œuvre avec une relative souplesse, avec l'objectif d'au moins quatre situations d'évaluations par an. La moyenne des notes obtenues constitue la note finale de l'UC D43.

Le contrôle continu porte sur tous les modules des UC D41.1 et D41.2 qui peuvent faire l'objet au cours de l'année d'évaluations sous la forme de dossiers réalisés en travaux dirigés ou en travail individuel, de QCM, de présentations orales et d'exposés, de mises en situation professionnelle, de projets professionnels, de démarches expérimentales, etc.

De façon générale, l'UC D43 permet également de prendre en compte l'implication et l'assiduité de chaque apprenant dans la formation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 2 ECTS.

Le guide du contrôle continu à destination des responsables pédagogiques est accessible ici : [Guide du Contrôle Continu Certificatif.pdf](#)

UC D51.1

Environnement de l'entreprise

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 100 à 120 heures.

Contenu	Capacités attendues
1. La logistique - Le concept • Définition de la logistique • Historique et évolution du concept • La logistique arme stratégique • Le concept de gestion logistique intégrée : le pilotage par la logistique • L'intégration fonctionnelle de la logistique et ses relations avec les différentes fonctions de l'entreprise • La logistique et les nouvelles formes d'organisations 2. Transport • La problématique du transport • Les différents modes de transport - le transport terrestre : rail, route - le transport maritime - le transport aérien - le transport fluvial - le transport combiné/multimodal - les transports internationaux • Les intervenants - les différents intermédiaires/rôles/statuts - les différents prestataires de services logistiques • Les aspects administratifs du transport - les documents - le contrat de transport - l'organisation des tournées et les systèmes d'aide à la décision • Le choix d'un mode de transport et d'une stratégie transport - transport en propre ou externalisation, gestion de flotte, etc... - exemples d'entreprises 3. La gestion des ressources humaines • Recrutement	

- Gestion des carrières/évaluations
- Gestion des conflits
- Eléments de base de droit du travail

4. La gestion de la qualité

- Concept de qualité
- Outils de qualité : diagrammes cause-effet etc...
- Stratégie qualité et pilotage

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à choix multiples (QCM)

Durée : 50 min

Nombre de questions : 60 questions

Nombre de propositions : 4 propositions par question, une seule proposition est exacte

Nombre de points : 180 points

L'unité capitalisable D51.1 « **Environnement de l'entreprise** » est validée par le contrôle des acquisitions de savoir dans le programme de l'UC D51.1 ci-dessus.

L'épreuve est un questionnaire à choix multiples de 60 questions d'une durée de 50 min.

Il s'agit d'un contrôle sur la maîtrise des concepts économiques, sociaux, juridiques de l'environnement de l'entreprise.

Barème

- Réponse correcte : +3 points
- Réponse erronée : 0 point
- Absence de réponse : 0 point

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 6, et permet de capitaliser 16 ECTS.

UC D51.2

Stratégies Logistiques

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 100 à 120 heures.

Contenu	Capacités attendues
1. Les stratégies d'achat • Les enjeux de la fonction Achat : fonction stratégique de l'entreprise • Les politiques Achat : - Définitions et justification - Les politiques d'approvisionnement - Les différentes stratégies ; centralisation, coordination, décentralisation - Les stratégies différenciées par famille de produits - La mesure de la performance • Les outils de la fonction Achats - Veille - Sourcing, e-sourcing - Echantillothèque - L'impact des NTIC • Les Digital Market Place (DMP) : places de marchés électroniques • Le processus d'approvisionnement - Fixation des objectifs - Identification des besoins - Rédaction du cahier des charges - Critères de sélection des fournisseurs – les procédures d'homologation - Négociation - Aspects juridiques	
2. Les alliances stratégiques • Coopération, joint-venture, original equipment manufacturer ou contrat de fabrication • Les partenariats fournisseurs/la gestion partagée des approvisionnements (GPA) • La sous-traitance et co-traitance - le dilemme : faire ou faire/faire (outsourcing), make or buy - le processus d'achat de sous-traitance - la mesure des performances des fournisseurs	
3. La logistique de production • La gestion des flux - les différents types de flux - les pilotages des flux - la coordination des flux	

- La gestion des équipements
 - stratégies pour améliorer la productivité et l'efficacité globale des installations
 - la maintenance préventive, curative
 - la méthode totale productive maintenance (TMP)
- La Supply Chain Management
 - le concept
 - une vision globale afin d'obtenir une optimisation de la chaîne logistique
 - La SCM recouvre les champs d'activités très larges, de la conception (en partie) à la logistique retour en passant par la production et la distribution
 - les principes
 - les outils
 - Les ERP (Entreprise Resource Planning)
 - Les APS (Advanced Planning and Scheduling System)...
 - la place de la SCM dans l'entreprise
- Les outils de gestion et la gestion des stocks
 - outils de gestion
 - statistiques
 - comptabilité analytique
 - gestion des stocks et politique 0 stock
 - les politiques de réapprovisionnement
- L'entrepôt
 - les problématiques de l'entrepôt
 - les décisions stratégiques : nombre d'entrepôts, localisation, organisation
 - les différents systèmes de stockage/externalisation
 - la gestion des entrepôts
- 4. La logistique de distribution**
- Les circuits de distribution classiques et leurs modifications – la pilotage par l'aval et ses conséquences
- La coopération producteurs/distributeurs
 - le Trade Marketing
 - L'ECR (Efficient Consumer Response) : réponse optimale aux consommateurs
 - le concept
 - les modalités d'application
- Les systèmes d'information logistique

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 3 heures

Barème : 120 points

L'unité capitalisable D51.2« **Stratégies logistiques** » est validée par le contrôle de l'acquisition de savoirs et savoir-faire dans le programme incluant la logistique amont, la logistique de production, la logistique aval.

L'épreuve est une étude de Cas d'une durée de 3 heures.

Il s'agit d'évaluer la capacité de l'apprenant à analyser un contexte d'entreprise, à conceptualiser sous forme de modèles stratégiques cette analyse et à argumenter les solutions préconisées.

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 6, et permet de capitaliser 16 ECTS.

UC D52

Thèse Professionnelle

A. Objectifs

L'unité capitalisable D52 « Soutenance : Thèse professionnelle » est validée par le contrôle des savoirs, savoir-être et savoir-faire que l'apprenant a su mettre en œuvre dans le cadre d'un projet de développement réalisé au cours d'une mission professionnelle d'au moins 3 mois.

La validation de l'UC D52 relève d'une recherche appliquée débouchant sur la rédaction d'une thèse professionnelle. Celle-ci se fonde sur un ou plusieurs modules d'enseignement spécifiques au Mastère Européen étudié, autour d'une problématique dont le périmètre de recherche théorique ne coïncide pas nécessairement avec les missions professionnelles confiées au sein de l'entreprise ou de l'organisation.

L'apprenant sera évalué par un jury composé d'au moins un professionnel du secteur d'activité auquel prépare le diplôme et d'un professeur. Le tuteur professionnel et le Directeur de thèse (référé pédagogique) pourront assister à la soutenance sans participer à l'évaluation finale.

B. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités de l'apprenant à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans une thèse professionnelle (document écrit) et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation de l'apprenant, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration d'une thèse professionnelle peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié ou un contrat d'apprentissage.

1.1. Le stage en entreprise

Durée : 12 semaines minimum.

Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions en rapport avec les stratégies logistiques de l'entreprise.

Capacités attendues : Appréhender les réalités d'une activité professionnelle au sein du secteur de la logistique.

Le stage doit se dérouler pendant la formation.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'apprentissage (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles de l'apprenant, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le diplôme préparé ainsi que le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion à l'apprenant de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de sa thèse professionnelle.

La production d'un certificat de fin de stage mentionnant la durée, les dates et les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. L'alternance ou l'emploi salarié

La préparation de la thèse professionnelle peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle de l'apprenant, qu'il soit salarié à temps plein, à temps partiel ou en contrat d'alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du présent référentiel et des examens FEDE qui y sont rattachés.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de sa thèse professionnelle. La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

2. La thèse professionnelle

Cette thèse professionnelle est un document écrit qui doit faire l'objet d'une évaluation par le professeur membre du jury trois semaines avant la soutenance. Cette évaluation portera sur la capacité de l'apprenant à faire preuve d'une méthodologie de recherche, d'analyse et de préconisations répondant à une problématique pertinente.

La thèse professionnelle représente 30% de la note finale.

2.1. Le contenu de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité de l'apprenant ou à un simple compte rendu de lecture.

Elle doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre à l'apprenant de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

Contenu, titre, plan et attendus proposés par l'apprenant sont discutés avec le Directeur de thèse (réfèrent pédagogique) dont l'accord est obligatoire avant la soutenance orale devant le jury.

Le contenu doit faire apparaître clairement :

- Le contexte dans lequel le travail de recherche a été réalisé et le sujet que l'apprenant se propose d'éclairer
- La problématique ainsi que sa pertinence par rapport au sujet et aux recherches et références bibliographiques existantes dans le domaine ;
- La méthodologie de recherche mise en œuvre (collecte des données, traitements des données...) ;
- Les résultats obtenus (adéquation ou non avec la problématique, conceptualisation des outils d'analyse...) ;
- L'évaluation, la comparaison avec d'autres projets similaires (regard critique sur le travail de recherche réalisé) ;
- La mise en perspective de ce qu'impliquent ces résultats (avantages/inconvénients éventuels apportés par l'étude).

Cette thèse traitera de problématiques afférentes aux stratégies logistiques de l'entreprise. Pour ce faire, l'apprenant s'appuiera sur l'analyse des environnements interne et externe et conceptualisera les modèles d'analyse, d'exploitation et de contrôle.

Il devra également préconiser des orientations et des solutions répondant à la problématique posée.

Pour ce faire, il utilisera les techniques et concepts logistiques. Cette mission sera définie et suivie au sein de l'entreprise par un maître de stage.

Elle donnera lieu à la rédaction d'une thèse professionnelle qui reprendra le fil directeur de la méthodologie suivante:

- analyse des contextes,
- diagnostic,
- préconisations des orientations ou des choix stratégiques.

L'utilisation des outils stratégiques est encouragée et sera appréciée. Ces outils peuvent être :

- tableaux de bord,
- matrices d'analyse et de contrôle,
- modèles d'organisation et plan d'actions.

2.2. Intégration des compétences visées par l'UC A4/5

L'apprenant doit mobiliser les compétences acquises en première année de Mastère dans le cadre de l'UC A4/5 Les entreprises et les enjeux de la transition écologique tout au long de sa mission professionnelle de seconde année. L'évaluation écrite de la thèse et l'oral de soutenance professionnelle prendront en compte la compréhension et l'intégration de ces enjeux ainsi que la pertinence de l'analyse effectuée.

L'apprenant doit proposer dans sa thèse professionnelle une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique. En fonction des missions professionnelles effectuées et de la problématique développée dans sa thèse, l'apprenant doit intégrer les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont l'organisation s'y inscrit. L'apprenant peut présenter (de façon non-exclusive) par exemple :

- la stratégie RSE de l'organisation,
- la politique d'éco-conception,
- une analyse de la performance environnementale de l'entreprise,
- une étude d'impact environnemental d'un projet,
- une proposition d'une politique d'achats responsable,
- une solution d'économie circulaire,
- un plan de gestion environnemental,
- l'absence d'une politique RSE (contexte, contraintes, préconisations, etc.),
- etc.

Cette liste n'est pas exhaustive.

2.3. La structure de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle doit être obligatoirement structurée sous forme d'un plan présenté en sommaire et éventuellement commenté en introduction.

Le plan présente :

- Une introduction indiquant la question de départ posée et la problématique avancée ainsi que la manière dont le travail de recherche a consisté à y répondre ;
- Un développement en 2, voire 3 parties maximum bien identifiées (avec un nombre de sous-parties limité afin de ne pas empêcher le lecteur de comprendre le cheminement intellectuel de l'apprenant) ;
- Une conclusion rapide qui reprend les aspects du travail réalisé et qui peut en souligner les limites afin d'ouvrir d'autres perspectives de recherche dans le même domaine ;
- Les références bibliographiques figurent obligatoirement à la fin du document écrit. Elles doivent être correctement référencées, par ordre alphabétique. Tout document cité dans le texte doit figurer dans la bibliographie et inversement un document cité en bibliographie doit apparaître dans le corps du texte.

La place accordée à la bibliographie ne peut être négligée car le travail de recherche demandé à l'apprenant nécessite qu'il se soit bien documenté sur le sujet afin de prendre connaissance des travaux déjà existants et d'affiner son raisonnement critique.

- Les tableaux et graphiques doivent mentionner la source, avoir un titre.
- Les annexes numérotées.

2.4. Présentation de la thèse professionnelle

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4
- Nombre de pages : de l'ordre de 50 à 70 pages hors annexes
- Impression recto seul
- Marges 2,5 cm de chaque côté
- Interligne 1,5
- Relié

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'apprenant
- Numéro de candidat attribué par la FEDE
- Titre éventuel de la thèse professionnelle
- « Examens de la FEDE »
- « Thèse professionnelle présentée à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de (année) »

Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations...

Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour l'apprenant.

2.5. Délai de fourniture de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle doit être envoyée en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve. Le jury doit obligatoirement prendre connaissance du document écrit remis par l'apprenant, avant la soutenance orale.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. Le Directeur de stage (tuteur professionnel) et le Directeur de thèse (référé pédagogique) peuvent assister à la soutenance sans participer à l'évaluation finale.

L'épreuve dure 1 heure. Pas de temps de préparation.

La soutenance orale représente 70% de la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 30 à 40 min)

Dans un premier temps, le jury invitera l'apprenant à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Le contenu de l'exposé est libre mais suit en principe un cheminement (raisons et choix du sujet abordé, méthode d'analyse choisie et résultats obtenus, difficultés rencontrées et bilan critique du travail).

L'apprenant peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

L'apprenant a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, l'apprenant ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (15 à 20 min)

Dans un deuxième temps, Les membres du jury font part à l'apprenant de leurs appréciations et lui posent des questions en rapport avec le sujet abordé.

4. Objectifs et critères d'évaluation

- [Grille de notation](#)
- [Éléments observables](#)

C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction de la thèse professionnelle

L'utilisation de l'IA générative (et des technologies assistées par l'IA) dans le processus de rédaction des thèses professionnelles est autorisée, sous certaines conditions détaillées ci-dessous.

1. Les règles d'utilisation de l'IA dans la rédaction des travaux rédactionnels

En cas d'utilisation de l'IA dans le processus de rédaction par les candidats, trois règles prévalent et correspondent à trois principes, afin de garantir la possibilité d'une évaluation pertinente de la production personnelle du candidat : le respect des sources, la transparence et la responsabilité.

- Respecter les règles relatives au plagiat, à la copie et à la nécessité de citer les sources utilisées.
- Déclarer dans le manuscrit avoir utilisé l'IA dans le processus rédactionnel et indiquer quelles IA ont été utilisées et pour quel usage.
- Le candidat est ultimement responsable du contenu de son travail et des textes soumis pour évaluation. L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur.

2. L'IA et le risque de plagiat

Utiliser l'IA pour générer le texte du rapport d'activité est assimilé à du plagiat et peut être sanctionné par une disqualification.

Rappel des règles de base relatives au plagiat :

- L'auteur d'un texte doit citer ses sources sous peine de faire du plagiat et d'être disqualifié.
- La paraphrase sans citation de source est une autre forme de plagiat.
- Si le jury estime qu'il y a plagiat, paraphrase, copie d'un modèle sans apport original ou encore qu'il y a recours à un tiers de substitution, et que cela constitue un obstacle à l'évaluation objective des compétences, savoirs et savoir-faire d'un candidat, le jury est fondé à disqualifier le travail de l'étudiant.

3. L'IA et la transparence

Afin de permettre aux membres du jury d'évaluer de la façon la plus pertinente possible la production personnelle du candidat, celui-ci est tenu de déclarer, si c'est le cas, qu'il a eu recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la rédaction de son travail rédactionnel, en précisant : quel(s) outil(s), quel(s) usage(s), quelle(s) finalité(s).

4. L'IA et la responsabilité

L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur, la qualité d'auteur renvoyant à une personne physique. Le candidat est in fine l'auteur du rapport d'activité. Les candidats sont ainsi ultimement responsables du contenu de leur travail et des textes soumis pour évaluation.

D. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 14 ECTS.

UC D53

Contrôle continu

A. Objectifs

Les évaluations sous la forme du contrôle continu sont réalisées par sondage sur les lieux où se déroule la formation par les formateurs eux-mêmes au moment où les apprenants ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative. Parce qu'il se déroule pendant la formation et non au début ni à l'issue de celle-ci, le contrôle continu permet de rétroagir sur la formation par la production de synthèses qui aident l'apprenant à se situer dans sa formation et sont une source de motivation. Le contrôle continu évalue les compétences, les connaissances, les savoirs et savoir-faire.

B. Évaluation

Le contrôle continu peut être mis en œuvre avec une relative souplesse, avec l'objectif d'au moins quatre situations d'évaluations par an. La moyenne des notes obtenues constitue la note finale de l'UC D53.

Le contrôle continu porte sur tous les modules des UC D51.1 et D51.2 qui peuvent faire l'objet au cours de l'année d'évaluations sous la forme de dossiers réalisés en travaux dirigés ou en travail individuel, de QCM, de présentations orales et d'exposés, de mises en situation professionnelle, de projets professionnels, de démarches expérimentales, etc.

De façon générale, l'UC D53 permet également de prendre en compte l'implication et l'assiduité de chaque apprenant dans la formation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 2 ECTS.

Le guide du contrôle continu à destination des responsables pédagogiques est accessible ici : [Guide du Contrôle Continu Certificatif.pdf](#)

UE B

Langue Vivante
Européenne

UC B4

Langue Vivante Européenne 1

Écrit – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatives)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

Les apprenants inscrits en Mastère européen peuvent également choisir, à titre d'épreuve facultative, une seconde langue vivante européenne parmi les langues proposées.

Dans le cadre d'une langue vivante 2, seule l'épreuve écrite devra être passée par l'apprenant.

Les langues vivantes choisies par l'apprenant doivent être différentes de la langue utilisée pour les épreuves professionnelles et les épreuves de culture et citoyenneté européenne.

A. Objectif

Atteindre le niveau B2 du CECR en compréhension écrite et en production écrite.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 60 à 80 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du [Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe](#)

Lire	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.
Écrire	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants des annales d'évaluation (sujets et corrigés) afin de soutenir leur préparation à l'épreuve.

D. Évaluation

Aucun document, support de cours, ni outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

Durée : 1 heure 45 minutes

Barème total : 200 points

- Compréhension écrite : 60 points

- Compétences lexicales et grammaticales en contexte : 60 points
- Production écrite : 80 points

1. Compréhension écrite : questionnaire à choix multiples de 20 questions

Étude de deux textes authentiques de 350 mots environ chacun, issus de la presse écrite et portant sur des thématiques à caractère généraliste en lien avec les domaines politique, économique, social, culturel ou sociétal. Chaque texte est accompagné de dix questions présentées sous la forme d'un questionnaire à choix multiple. Pour chaque question, quatre réponses sont proposées. Une seule réponse est correcte.

Objectifs : évaluer la capacité à comprendre le sens général et les idées principales d'un texte argumentatif ou informatif relativement complexe, à repérer des informations explicites et implicites, à identifier la position de l'auteur et à saisir la structure et la logique de l'argumentation.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

2. Compétences lexicales et grammaticales en contexte

Questionnaire à choix multiple portant sur l'usage du lexique et des structures grammaticales en contexte, à partir d'un texte authentique de 450 à 500 mots environ, issu de la presse écrite et portant sur des thèmes listés par la FEDE.

Le texte comporte vingt « blancs » à compléter.

Parmi les quatre réponses proposées pour chaque question, une seule est correcte.

Objectifs : évaluer la maîtrise d'un vocabulaire étendu et précis ainsi que des structures grammaticales complexes, et la capacité à interpréter le sens d'un énoncé pour sélectionner l'élément linguistique approprié en fonction du contexte.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

3. Production écrite

Rédaction d'un essai argumentatif en langue vivante, en lien avec les thèmes abordés dans les supports des épreuves de compréhension écrite et de compétences lexicales et grammaticales.

L'apprenant traite une question et développe une réflexion personnelle structurée et argumentée.

Nombre de mots : de 320 à 380.

Objectifs : évaluer la capacité à développer un point de vue clair et argumenté, à organiser un texte de manière cohérente et logique, à comparer des positions et à exprimer des nuances, en mobilisant un vocabulaire étendu et des structures grammaticales complexes conformes au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR).

La production écrite est évaluée notamment au regard des critères suivants :

- correction grammaticale et maîtrise syntaxique ;
- richesse et précision lexicale ;
- cohérence et organisation du discours ;
- pertinence et développement de l'argumentation ;
- adéquation sociolinguistique et respect de la consigne.

La présentation ne fait pas l'objet d'une notation spécifique, mais peut être prise en compte pour affiner l'évaluation.

E. Grille d'évaluation

Le détail des critères et des niveaux de maîtrise figure dans la grille officielle d'évaluation : [UCB4 – Grille de notation – Niveau B2 du CECR](#)

F. Coefficient et crédits ECTS

L'épreuve écrite UC B4 vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 12 ECTS.

UC B5

Langue Vivante Européenne 1

Oral – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatives)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par l'apprenant doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel ; elle doit obligatoirement être celle choisie pour l'épreuve UC B4.

A. Objectif

Atteindre le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) en compréhension orale, interaction orale, production orale et médiation orale.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 60 à 80 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du [Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe](#)

Prendre part à une conversation	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.
S'exprimer oralement en continu	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets. Je peux développer un point de vue argumenté, expliquer des choix et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
Écouter	Je peux comprendre des interventions orales longues et structurées portant sur un sujet relativement familier, notamment dans mon domaine d'expertise. Je peux suivre une argumentation complexe, identifier les questions et objections formulées et en saisir les enjeux afin d'y répondre de manière pertinente.
Médiation	Je peux reformuler et synthétiser des informations issues de sources variées sur des sujets familiers ou spécialisés. Je peux expliquer des notions complexes de manière claire, adapter mon discours à mes interlocuteurs et faciliter la compréhension en clarifiant les points essentiels.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

Afin de permettre aux apprenants de s'entraîner sur ce module, la FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants des annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

La langue vivante choisie doit être identique pour l'épreuve orale et pour l'épreuve écrite.

Durée : 45 minutes

Barème : 200 points

Support de l'épreuve

L'apprenant présente oralement une note de synthèse de 15 à 20 pages rédigée en langue vivante européenne à partir de sa thèse professionnelle, portant sur le travail mené en entreprise dans le cadre de son expertise professionnelle, et faisant par ailleurs l'objet de l'épreuve UC D52.

Nota bene

- La note de synthèse doit être transmise au centre d'examen FEDE au plus tard trois semaines avant l'épreuve orale.
- Cette note constitue un support obligatoire d'évaluation. Toutefois, l'appréciation de la qualité scientifique et du contenu de fond relève exclusivement de l'épreuve UC D52 et ne doit donner lieu à aucune évaluation spécifique dans le cadre de l'épreuve de langue vivante.
- L'épreuve de langue vivante a pour finalité exclusive l'évaluation des compétences linguistiques orales. À ce titre, elle ne peut en aucun cas être mutualisée avec l'épreuve UC D52.

Déroulement de l'épreuve**1. Présentation orale**

Durée : environ 20 minutes

L'apprenant présentera cette note de synthèse devant un jury composé d'un professeur en langue vivante et d'un professionnel utilisant la langue vivante choisie par l'apprenant.

Durant cette présentation, l'apprenant expose oralement, de manière structurée et synthétique, les éléments essentiels de sa note de synthèse.

Cette présentation permet d'évaluer sa capacité à :

- organiser un discours clair et cohérent ;
- synthétiser un contenu complexe ;
- développer un propos argumenté ;
- mobiliser un vocabulaire varié et adapté, y compris spécialisé ;
- formuler des conclusions de manière structurée.

L'utilisation de supports de présentation (powerpoint...) est autorisée durant l'épreuve orale.

La présentation ne doit pas consister en une lecture intégrale d'un texte rédigé. L'apprenant peut s'appuyer sur des notes, mais doit démontrer sa capacité à s'exprimer de manière autonome, fluide et structurée.

2. Discussion et interaction avec le jury

Durée : environ 25 minutes

À l'issue de la présentation, un échange est conduit avec le jury.

Les examinateurs posent des questions variées portant sur des éléments globaux ou précis de la présentation. Ces questions peuvent inclure des aspects techniques liés au domaine professionnel afin d'évaluer la compréhension et la maîtrise d'un vocabulaire spécialisé.

Cet entretien vise à évaluer les compétences orales correspondant au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR), notamment la capacité à :

- comprendre des questions développées et argumentées ;
- identifier les attentes explicites ou implicites d'une intervention ;
- répondre de manière claire, structurée et pertinente ;
- développer et défendre un point de vue ;
- reformuler, expliciter ou clarifier des notions complexes afin de faciliter la compréhension de ses interlocuteurs ;
- interagir avec aisance dans un échange formel.

Dans le cadre de cette épreuve, l'évaluation porte exclusivement sur la qualité de la performance linguistique (compréhension, organisation du discours, précision lexicale, argumentation et interaction). Le contenu scientifique ou professionnel constitue le support de l'échange, mais ne fait pas l'objet d'une évaluation sur le fond dans le cadre de l'épreuve de langue vivante.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée conforme aux descripteurs du niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR).

Elle porte sur les capacités suivantes :

- compréhension orale ;
- maîtrise linguistique et cohérence discursive ;
- aisance et prononciation ;
- communication interactive ;
- médiation.

Le détail des critères et des niveaux de maîtrise figure dans la grille officielle d'évaluation.

E. Grille d'évaluation

Le détail des critères et des niveaux de maîtrise figure dans la grille officielle d'évaluation : [UCB5 – Grille de notation – Niveau B2 du CECR](#)

F. Coefficient et ECTS

L'épreuve orale UC B5 vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 12 ECTS.

UE A | Culture et Citoyenneté Européennes

UC A4/5

Les entreprises et les enjeux de la transition écologique

A. Objectifs

- Identifier et mobiliser avec esprit critique les ressources adaptées pour se renseigner sur un sujet lié à la transition écologique ;
- Comprendre et mener une réflexion critique sur les objectifs de développement durable et de transition écologique ;
- Identifier les différents acteurs du local au global et leurs capacités d'actions permettant de favoriser la transition écologique ;
- Prendre conscience du rôle et de la responsabilité des citoyens dans la prise de décision collective ;
- Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique ;
- Présenter les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont les organisations s'y inscrivent.

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 40 heures.

Contenu	Capacités attendues
Les principes de la transition écologique (24 heures)	
• Reconnaître les origines de la crise climatique, de la crise de la biodiversité et comprendre les liens avec la vivabilité de notre planète ; • Comprendre la nature et la multiplicité des crises ainsi que leur caractère systémique ; • Questionner les liens entre les enjeux énergie et les enjeux climat, entre PIB et énergie ; • Comprendre et maîtriser le cadre normatif de la transition écologique ; • Connaître les différentes normes et réglementations liées à la transition écologique et les différents acteurs impliqués dans la gouvernance environnementale ; • Prendre conscience du rôle et de la responsabilité des citoyens dans la prise de décision collective.	
1. Crise climatique et effondrement de la biodiversité : origines et conséquences (8 heures) • Un monde traversé de crises - Changement climatique : des conséquences multiples ○ Augmentation des températures et des épisodes de sécheresse ○ Intensification et augmentation des épisodes météorologiques extrêmes ○ Acidification de l'océan et conséquences sur les écosystèmes ○ Migrations végétales, animales et humaines ○ Impacts sur les récoltes - Effondrement de la biodiversité	<i>Comprendre l'importance des crises et l'enjeu de survie pour de nombreuses espèces et populations humaines</i>

- Pénuries de ressources, pandémies, pollutions globales et locales - Hétérogénéité des crises et de leurs impacts à l'échelle planétaire (géographie, sociétés, etc.) - Scénarios et trajectoires pour un futur proche : les trajectoires du GIEC, de l'évolution du nombre d'espèces, des pollutions, des raréfactions, de la fertilité humaine, etc. ➤ <i>Réflexion sur les réactions et les réponses aux crises : éco-anxiété vs pouvoir d'agir</i> • Origines des crises : l'avènement de l'Anthropocène - Changement climatique : ○ L'effet de serre et le lien avec les activités humaines ○ La preuve de l'origine humaine. Introduction des travaux du GIEC (constats, origines et trajectoires) ○ Hétérogénéité des responsabilités des pays, des acteurs et de la finalité des business models - Biodiversité : les destructions d'écosystèmes, le changement d'affectation des sols, les substances toxiques pour les écosystèmes, etc. - Énergie et matériaux : ○ Le lien entre les activités humaines et le besoin en énergie et matériaux. La révolution industrielle et la mondialisation : la croissance économique « miraculeuse » et le rapport aux énergies fossiles ○ L'accélération de la consommation de ces ressources dans le monde contemporain ○ La notion de pic des ressources - Introduction à la notion d'Anthropocène - Introduction à la notion de « limites planétaires » ○ Lien avec l'accroissement de la population humaine et le niveau de consommation ➤ <i>Réflexion sur la relation nature/humain : l'humain et la nature, l'humain ou la nature, l'humain dans la nature</i> 2. Le cadre normatif de la transition écologique (4 heures) • Émergence du droit de l'environnement - Les sources du droit environnemental international - L'intégration des questions environnementales dans le droit international	<i>Comprendre les effets différenciés du changement global en fonction des critères géographiques, socio-économiques et culturels</i> <i>Comprendre l'actuel changement climatique comme un phénomène d'origine anthropique dû à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre</i> <i>Comprendre le lien entre activités humaines et crise de la biodiversité</i> <i>Comprendre l'état d'avancement de la recherche scientifique sur le climat et la biodiversité</i> <i>Savoir citer trois « limites planétaires » dépassées ou en voie de dépassement</i>
---	--

- La conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm et ses principes - 1972 - Le rapport Bruntland et l'émergence du développement durable - 1987 - Sommet sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro - 1992 - Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg - 2002 - Les principes de précaution et de prévention - Définition(s) de la transition écologique • La gouvernance climatique et environnementale et les institutions - Les conventions internationales et les accords sur le climat - La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques - Le protocole de Kyoto - La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et L'accord de Paris - Les rapports du GIEC - o Description des différents groupes de travail, méthodologie de travail - o Chronologie et conclusions des différents rapports scientifiques - Les rapports de l'IPBES - o Date et contexte de création - o Chronologie des conclusions des différents rapports scientifiques	<i>Prendre conscience du rôle du droit environnemental comme levier pour la transition écologique</i> <i>Distinguer les différentes sources du droit telles que les traités internationaux, les lois nationales, les directives européennes ou les jurisprudences</i> <i>Comprendre les principes du Développement Durable et de la transition écologique en s'appuyant sur les conditions et les constats qui ont favorisé l'émergence de ces notions</i> <i>Comprendre les enjeux et les limites du Développement Durable afin de mener une analyse systémique sur les transformations du monde, en prenant en compte les éléments d'incertitude</i> <i>Comprendre les politiques et les réglementations en vigueur en matière de transition écologique</i> <i>Comprendre les enjeux de gouvernance environnementale en identifiant les institutions infranationales et supranationales impliquées et leur mode de fonctionnement interne</i> <i>Comprendre l'importance de partenariats mondiaux multipartites et du principe de responsabilité partagée</i>
3. La transition écologique : une réponse aux crises (3 heures) • Diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et transition énergétique - L'atténuation ou la nécessité de diminuer les GES et d'augmenter les puits de carbone - Introduction à la notion de sobriété énergétique - Le développement des Énergies renouvelables et ses difficultés - La réduction des consommations de tous types - Les grandes trajectoires souhaitables pour le logement, les transports et l'agriculture - Justice climatique et répartition de l'effort • L'adaptation face au changement climatique - Le rôle des territoires pour développer la résilience des populations et des entreprises	<i>Comprendre les objectifs de la transition écologique</i> <i>Maîtriser la notion d'énergie, les ordres de grandeur physiques et énergétiques de nos activités courantes</i> <i>Comprendre le lien entre transition énergétique et transition écologique</i> <i>Comprendre l'enjeu du mix énergétique et son</i>

- Les conséquences pour les infrastructures, les populations les plus touchées - Le système de production alimentaire - Les industries - La notion de justice sociale nécessaire dans l'action publique ➤ <i>Réflexion sur les autres enjeux : biodiversité, raréfaction des matériaux, etc. ou la nécessité d'adopter une vision systémique. Exemples de réponses réussies de territoires ou d'industries qui ont répondu à un enjeu de transition identifié sans en dégrader d'autres.</i>	<i>importance dans la possibilité de décarboner l'économie d'un pays</i> <i>Appréhender les principales adaptations que la transition écologique implique pour les sociétés humaines</i>
4. Les acteurs de la transition écologique et du développement durable (6 heures) • L'ONU et les Objectifs du développement durable (ODD) - Le rôle de l'ONU - Les 17 ODD : liens et tensions - L'UNESCO et l'agenda Éducation 2030 - L'éducation en vue du développement durable : un instrument essentiel pour la réalisation des ODD • Les organisations gouvernementales - La stratégie européenne : le Green Deal - Les stratégies nationales : enjeux, défis et principales politiques - Croissance verte, Fiscalité verte, Taxonomie verte - Le rôle des acteurs territoriaux - Administration des biens publics • Les organisations non gouvernementales et indépendantes - Le rapport des ONG de défense de l'environnement aux autres acteurs environnementaux - Autres rapports : énergéticiens, think tank 5. Les citoyens en tant qu'agents du changement (3 heures) - Citoyenneté mondiale - Responsabilité et impact social et écologique - Initiatives citoyennes	<i>Identifier les 17 ODD afin de mener une réflexion critique sur le rôle de chaque acteur dans l'atteinte de ces objectifs</i> <i>Identifier les types d'outils réglementaires et financiers dont les gouvernements peuvent disposer</i> <i>Identifier les principales ONG internationales et nationales de son propre pays</i> <i>Comprendre le rôle grandissant des ONG, think tank, TPE-PME et associations locales comme acteurs du changement et les envisager comme employeurs</i> <i>Identifier les acteurs territoriaux en tant que principaux responsables de l'administration des biens communs et comprendre leur action par rapport aux autres acteurs nationaux ou internationaux</i> <i>Identifier l'impact des questions écologiques sur le droit (environnemental, international, des droits humains, du commerce, etc.) et sur le système de développement économique</i> <i>Mener une réflexion critique sur les normes, les pratiques et les opinions dans les discours sur la durabilité</i> <i>Réfléchir à son propre rôle au sein de la communauté locale et de la société et évaluer ses propres actions</i>

Les enjeux de la transition écologique dans les organisations (16 heures)

- Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique ;
- Comprendre les différences de responsabilités et de leviers d'action selon les secteurs ou les tailles et statuts d'entreprises ;
- Présenter et réfléchir à de nouveaux modèles de société et modèles économiques à la hauteur des enjeux de décarbonation définis par les Accords de Paris ;
- Comprendre et questionner les enjeux de la transition écologique en entreprise, notamment en ce qui concerne l'impact des entreprises sur l'environnement, la décarbonation et la biodiversité.

6. Le rôle des entreprises dans la transition écologique (14 heures)

- Décarbonation et stratégie d'entreprise
 - Risques et opportunités économiques pour les entreprises
 - Réduction des dépendances énergétiques et matérielles
 - Développement de nouveaux secteurs
 - Développement de la marque employeur et de nouveaux partenariats
 - Les objectifs de décarbonation de l'Accord de Paris et les trajectoires de décarbonation associées
 - L'importance de mesurer : le rôle du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'autres indicateurs
 - Présentation des leviers de décarbonation activables par une entreprise
 - L'importance de raisonner en cycle de vie à l'aide de l'ACV
 - Énergie : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables
 - Transport : électrification de flottes, relocalisation, décarbonation
 - Produit : adapter aux besoins essentiels, R&D, packaging, éco-conception
 - Autres stratégies : adopter une stratégie de pionnier sur des enjeux encore hors du radar des actions de la majorité des entreprises
 - Compensation carbone : potentiels, limites et risques
 - Présentation des stratégies activables concernant la biodiversité
- Enjeux de la transition écologique dans différents secteurs économiques
 - Numérique : GreenIT et IT for Green
 - Transport
 - Industrie et politiques d'innovation
 - Infrastructure
 - Agriculture
 - Services

Présenter les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont les organisations s'y inscrivent

Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique

Identifier les principaux leviers de décarbonation d'une entreprise et leur impact sur la stratégie globale d'une entreprise

Mener une réflexion critique sur les potentiels et les limites de la compensation carbone

Identifier les principaux enjeux écologiques des différents secteurs afin d'identifier les outils d'analyse adéquats permettant la transformation de l'entreprise

Comprendre la notion de RSE en prenant en compte son intérêt économique, le respect des

• Enjeux environnementaux et sociétaux vs performance économique : un modèle à dépasser - Les indicateurs de performance en entreprise : définitions et limites - Réflexions sur de nouveaux indicateurs intégratifs d'enjeux sociétaux et écologiques - Les déterminants économiques de la RSE - Enjeux et contraintes RSE - Triple comptabilité - Dépasser la RSE pour tendre vers une transition complète du modèle d'affaires et des pratiques - Cadre réglementaire - Normes européennes et internationales - Outils d'aides à la décision multifactorielle et éthique (traitement de dilemmes) ➤ <i>Réflexion sur le rôle de la technologie, de l'évolution des comportements, de la communication, de la réglementation, du numérique, dans la transition, et limite de chaque dimension</i> • Stratégie et gouvernance de la transition écologique en entreprise - Politique sociale et environnementale d'une entreprise, stratégie de transformation et adaptabilité ○ Organisation sociale et dimension collective du travail ○ Sensibilisation et formation du personnel aux enjeux socio-écologiques ○ Accompagnement au changement : co-construction et pédagogie comme leviers de transformation - Stratégie de transition écologique ○ l'entreprise collaborative ○ l'entreprise contributive ○ l'entreprise régénérative - Stratégie produit : éco-conception, obsolescence programmée, sobriété - Modèles économiques et durabilité : définition et limites ○ Économie sociale et solidaire ○ Économie de la fonctionnalité ○ Économie du partage ○ Économie circulaire ○ Commerce équitable : limites ○ Production éthique ○ La notion de sobriété	<i>normes éthiques, ses différents impacts et son rapport aux enjeux écologiques et sociaux</i> <i>Identifier et classer les enjeux RSE d'une entreprise en tenant compte des aspects, réglementaires, techniques et sociaux</i> <i>Comprendre le rôle des « soft laws » afin de définir le rôle normatif de la RSE</i> <i>Comprendre une évaluation et une analyse de la performance d'une démarche développement durable et RSE</i> <i>Analyser la notion de progrès, son évolution et celle de ses indicateurs, et faire le lien avec les modèles de croissance</i> <i>Appréhender l'organisation sociale du travail en fonction de la maîtrise des impacts par l'entreprise et de la dimension collective du travail impulsée</i> <i>Comprendre comment les objectifs en termes de développement durable sont pris en compte dans la stratégie d'une entreprise</i> <i>Connaître des modèles alternatifs et plus responsables comme l'économie de la fonctionnalité, collaborative, de la connaissance, etc.</i> <i>Identifier les stratégies et pratiques en matière de production et de consommation durables afin de remettre en question les orientations culturelles et sociétales relatives à la consommation et à la production</i>
---	---

○ Modèles économiques à explorer ○ Sobriété ○ Low Tech ○ Post croissance / Décroissance 7. Compétences transversales et interdisciplinarité (2 heures) - « UNESCO : L'éducation en vue des objectifs de développement durable » : objectifs d'apprentissage - Intégration d'une vision systémique aux pratiques professionnelles - Spécificités du secteur et focus sur la spécialité du diplôme ➤ <i>Réflexion sur l'évolution à venir des métiers et des compétences préparés par le diplôme dans la perspective de la transition écologique</i>	<i>Comprendre et mesurer la place des compétences liées au développement durable dans son secteur d'activité</i> <i>Comprendre la place de ce module de formation dans l'acquisition des compétences transversales essentielles pour la durabilité et qui sont pertinentes pour l'ensemble des ODD</i>
--	--

B. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants :

- Des fiches thématiques
- Des annales d'évaluation (sujets et corrigés).

C. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Durée : 60 minutes

Nombre de questions : 40 questions

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée

Total de points : 120

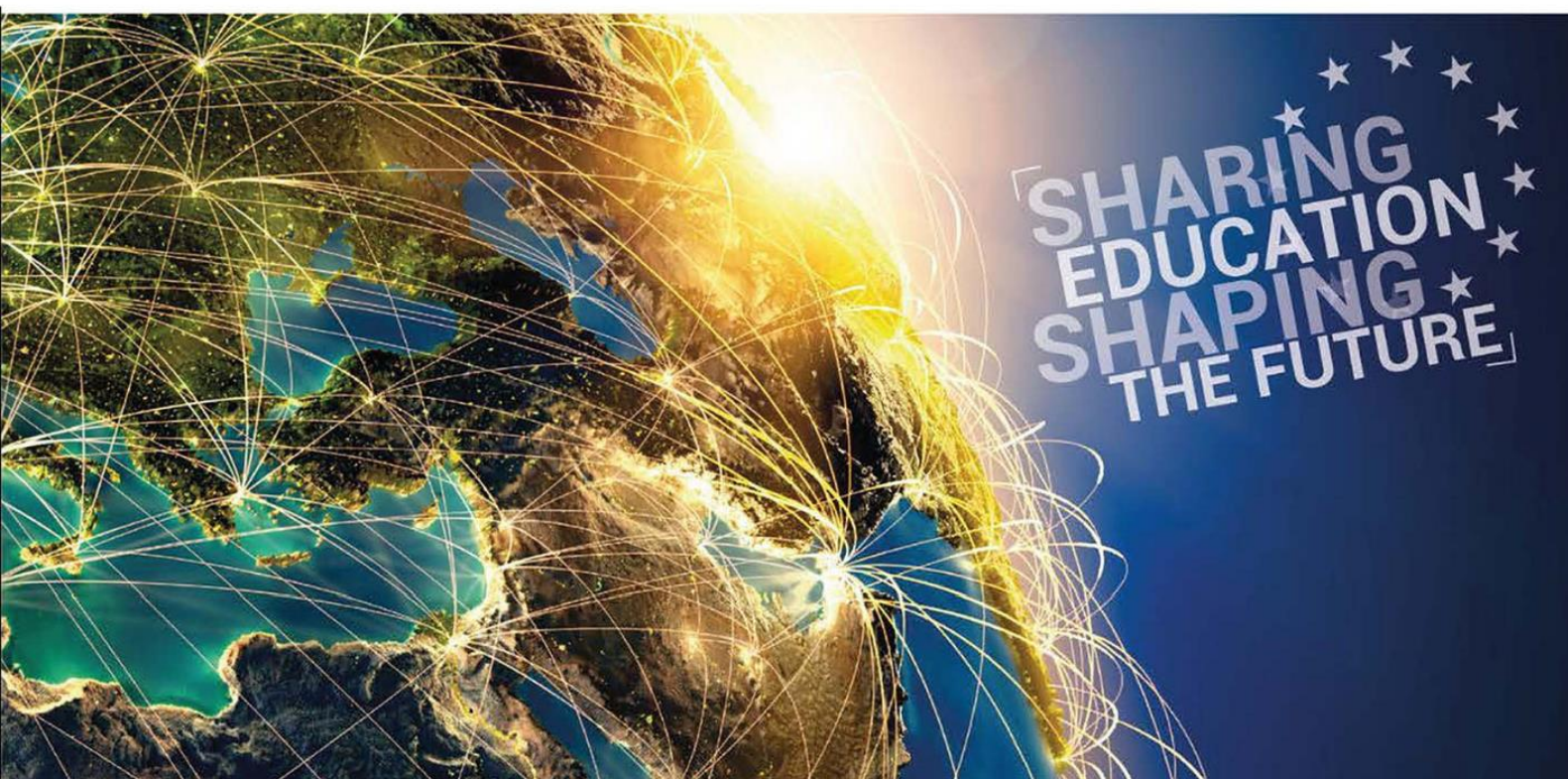
La capacité des apprenants à mobiliser les connaissances et compétences visées par cette UC fera également l'objet d'une appréciation particulière dans le cadre de la thèse et de la soutenance professionnelle de l'UC D52.

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

NB : Formation en présentiel : heures d'enseignement réparties selon l'organisation propre à chaque établissement, à la spécialité du diplôme préparé et à la zone géographique du lieu de formation.

D. Coefficient et ECTS

L'épreuve orale UC A4/5 vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 16 ECTS



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

INGO holding participatory status with the Council of Europe

ONG dotée du statut participatif du Conseil de l'Europe

INGO holding consultative status with la Francophonie

ONG dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

INGO holding the status of official partner of UNESCO and of ECOSOC

ONG dotée du statut de partenaire officiel de l'UNESCO et du CESNU

FEDE - La Voie Creuse 16 - 1202 - Genève - SUISSE
www.fede.education - mailbox@fede.org